
PRISE DE POSITION PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS/AI

Les prestations complémentaires (PC) sont des prestations sous condition de ressources qui viennent s'ajouter à l'AVS ou à l'AI. Il s'agit de l'assurance sociale la plus efficace. Le vieillissement de la population met à rude épreuve le financement des PC. Si l'on ne réforme pas maintenant le système en profondeur, la protection sociale des plus faibles sera menacée.

- Le système actuel des PC manque de transparence. Il est difficilement gérable et contient beaucoup d'incitations inopportunes.
- Des mesures ciblées peuvent aider le système à affronter l'avenir. Compte tenu du vieillissement démographique et de la charge financière supplémentaire qui en résultera pour les PC, de telles mesures sont indispensables. Il faut:
- désenchevêtrer la tâche que se partagent la Confédération et les cantons et répartir clairement les compétences selon le principe «qui paie décide»;
- supprimer les incitations inopportunes et encourager le travail en améliorant les conditions-cadre, notamment dans le domaine des PC à l'AI (ce qui inclut la suppression des effets de seuil et l'encouragement de la réinsertion professionnelle);
- prendre diverses mesures pour renforcer les PC: abaisser le montant des franchises sur la fortune, renforcer la lutte contre les abus et découpler les réductions de primes individuelles des prestations complémentaires.

INTRODUCTION

Que sont les prestations complémentaires?

Les prestations complémentaires (PC) sont des prestations sous condition de ressources octroyées en complément d'une rente AVS ou d'une rente AI pour garantir le minimum vital. Elles sont **un pilier important du système suisse de la protection sociale**. Seules les personnes dans le besoin peuvent en bénéficier. Financées par les pouvoirs publics, elles font appel à la **solidarité du plus grand nombre**. Le versement de PC ne dépend pas d'un prélèvement préalable de cotisations sur les salaires.

Explosion des coûts dans les prestations complémentaires – Contexte politique

La question du coût des prestations complémentaires a longtemps été sous-estimée. Lors de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et des cantons (RPT) et du nouveau régime de financement des soins, les PC ont servi de «filet de sécurité». **Les dépenses PC ont ainsi augmenté en dix ans de plus de 50%** pour atteindre 4,5 milliards de francs par an. Aujourd'hui, le coût annuel des PC est presque aussi élevé que celui de l'armée. Leurs dépenses progressent en outre à un rythme très supérieur (+5,5% par an) à celui de la croissance économique. La hausse générale du PIB ne suffira donc pas à financer l'accroissement des coûts. Dans une étude de 2013, l'Office fédéral des assurances sociales constate que si rien n'est fait, les dépenses PC grimperont à 5,5 milliards de francs par an d'ici à 2020.

FAITS ET CHIFFRES

Utilité des PC

Les prestations complémentaires couvrent le minimum vital de personnes qui, malgré des années de dur labeur, ne disposent pas de ressources suffisantes à la retraite pour mener une existence digne. Des personnes lourdement handicapées profitent aussi du système des PC. Les prestations complémentaires sont versées de manière ciblée et non selon le principe de l'arrosoir. Elles sont calculées en fonction des besoins et peuvent, selon les cas, atteindre un multiple d'une rente AVS ou AI. Financées par les impôts, les PC ne sont pas versées à l'étranger, contrairement par exemple à l'AVS ou à l'AI. Les personnes qui sollicitent des PC doivent avoir leur domicile et leur résidence habituelle en Suisse. Les PC profitent donc intégralement à des retraités dans le besoin en Suisse.

Structure et financement des PC

Les revenus des rentes et de la fortune et les dépenses reconnues sont mis en regard. Les PC couvrent donc un éventuel défaut de financement et garantissent le minimum vital à leurs bénéficiaires. La Confédération prend en charge 60% des coûts, les cantons 40%. Quand les bénéficiaires de PC vivent dans un home, la part des coûts supplémentaires est à la charge des cantons. Sur les 4,5 milliards de francs dépensés au titre des PC, environ 3,2 milliards (70%) sont endossés par les cantons et 1,3 milliard de francs (30%) par la Confédération.

Facteurs de coûts

Les facteurs de coûts des prestations complémentaires au cours de ces dernières années (de 2003 à 2012) se répartissent en trois grandes catégories:

- Démographie: la majeure partie de la hausse des coûts est due à l'évolution démographique. Si le rapport entre bénéficiaires de rentes AVS sans PC et bénéficiaires de rentes AVS avec PC est resté

le même (soit un bénéficiaire de rentes AVS sur huit perçoit des PC), l'afflux de nouveaux rentiers et l'allongement de l'espérance de vie ont entraîné une augmentation marquée des PC à l'AVS. Un tiers de la hausse des coûts s'explique donc par des raisons démographiques. L'évolution démographique restera un important facteur de coûts dans le futur.

- AI: entre 2003 et 2012, le nombre de nouveaux rentiers AI a diminué de moitié. Dans le même temps, cependant, le nombre de jeunes rentiers AI a augmenté. Comme leur activité rémunérée a duré moins longtemps, ils disposent de rentes plus petites, d'où un recours accru aux prestations complémentaires. Aujourd'hui, plus de 40% des rentiers AI sont tributaires de PC. En 2003, la part de rentiers AI avec PC n'était que de 26%.
- Révisions législatives: la RPT et le nouveau régime de financement des soins ont eu pour effet d'accroître sensiblement les coûts dans le système des PC, au total de quelque 600 millions de francs par an. Un important transfert de charges en provenance d'autres systèmes (en particulier de l'aide sociale) a donc eu lieu vers les PC.

L'accroissement des dépenses PC de 1,5 milliard de francs entre 2003 et 2012 entre ces trois causes se présente comme suit:

- 1/3 démographie
- 1/3 système (révision LPC: suppression du plafond dans le cadre de la RPT et relèvement des franchises sur la fortune dans le cadre du nouveau régime de financement des soins)
- 1/3 AI (évolution de l'AI et révisions législatives)

Un tiers de la hausse des dépenses est dû à de purs transferts de coûts (allègement de l'AI, de l'aide sociale, etc.). Les deux tiers restants constituent de véritables coûts supplémentaires.

Evolution des coûts

Si rien n'est fait, les dépenses augmenteront, selon les hypothèses de la Confédération sur la base de l'évolution démographique, d'un milliard de francs supplémentaires, à 5,5 milliards par an d'ici à 2020.

POSITION, DEMANDES ET ARGUMENTS DE L'UNION PATRONALE SUISSE

Importance des PC pour l'Union patronale suisse

Pour l'économie, il est important d'assurer la viabilité financière à long terme du système des prestations complémentaires. Un système de PC largement accepté et à l'action ciblée permet non seulement de couvrir les besoins vitaux individuels, mais aussi d'alléger le financement des assurances sociales et donc d'éviter une nouvelle augmentation des charges salariales. L'emploi et le marché du travail en profitent, ce qui décharge les prestations de soutien sous condition de ressources, à tous les niveaux de l'État.

Objectif: assurer durablement le système des PC

Le système des PC doit être réaménagé pour être en mesure d'affronter l'avenir. Les perspectives financières incertaines nécessitent une modernisation rapide et profonde du système des PC. L'argent disponible doit profiter aux personnes qui en ont vraiment besoin. On peut ainsi protéger le précieux système des PC, limiter la hausse des coûts découlant de l'évolution démographique et contenir l'accroissement des charges des assurances sociales, financées par des cotisations. L'emploi et le marché du travail en profitent, ce qui, à son tour, décharge les prestations de soutien sous condition de ressources à tous les niveaux de l'État.

Nécessité d'agir à deux niveaux

- **La transparence et la gérabilité** du système doivent être améliorées. Actuellement, la Confédération paie pour des décisions prises par les cantons, et inversement. Il est donc nécessaire de désenchevêtrer la tâche que se partagent la Confédération et les cantons.
- **Les incitations inopportunes doivent être supprimées.** En ce qui concerne les PC à l'AI, il faut encourager le travail et éliminer les incitations négatives. D'**autres mesures** doivent être prises pour renforcer le système des PC.

Les mesures suivantes sont notamment nécessaires:

- **Désenchevêtrement de la tâche** que se partagent la Confédération et les cantons et répartition claire des compétences et du financement
- **Suppression des incitations inopportunes** et encouragement à travailler. Parmi les mesures qui entrent dans ce cadre, on peut citer: la suppression des effets de seuil dans l'AI, le relèvement de l'âge de la retraite, des améliorations ciblées dans la prévoyance professionnelle (élargir l'obligation de cotiser à la LPP à l'âge de 21 ans, étudier l'éventualité de rendre la prévoyance professionnelle obligatoire pour les indépendants, améliorer le statut des employés à temps partiel dans la prévoyance professionnelle en liant la déduction de coordination au degré d'occupation)
- **Autres mesures:** prise en compte accentuée des éléments de fortune dont les ayants droit se dessaisissent volontairement; imputation de la fortune et abaissement des franchises sur la fortune; correction des effets fiscaux indésirables (des travailleurs dans le segment à bas salaires disposent, après déduction des impôts, d'un revenu inférieur à celui de bénéficiaires de PC); lutte systématique contre les abus (fortune à l'étranger, mais perception de PC en Suisse); découplage total des réductions de primes individuelles des prestations complémentaires pour supprimer les inefficacités

Pour réformer les prestations complémentaires, le système doit être considéré dans sa globalité pour éviter d'éventuelles incitations négatives qui résulteraient d'interventions isolées. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent impérativement se pencher sur la question du désenchevêtrement de la tâche que se partagent la Confédération et les cantons et de la gérabilité, qu'il faut améliorer. C'est ici que des réformes sont nécessaires. Le Conseil fédéral a déjà proposé une série de mesures. Pour l'Union patronale suisse, ces mesures sont certes importantes. Il est toutefois inadéquat de privilégier isolément certaines d'entre elles, comme les montants maximaux pris en compte au titre du loyer. Si l'on veut que le système des PC puisse affronter l'avenir, il convient de le réformer selon une approche globale.

Zurich, le 8 mai 2015

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Martin Kaiser
UNION PATRONALE SUISSE
Membre de la direction
Responsable du secteur Politique sociale et assurances sociales
Hegibachstrasse 47, 8032 Zurich
Téléphone: +41 (0)44 421 17 17
kaiser@arbeitgeber.ch